

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Atelier Julie Vaille

Le présent document est réalisé dans le cadre de l'activité de Julie Vaille, El Atelier Julie Vaille, spécialisée dans la décoration d'intérieurs et le design d'espace, immatriculée au SIRENE 947949558, SIRET 947949558 00011.

| Mise à jour le 01.10.2024

● PRÉAMBULE

Lorsque vous faites appel à mes services, les conditions que vous trouverez ci-dessous s'appliquent. Elles sont importantes pour vous et pour moi, car elles déterminent ce que nous attendons l'un de l'autre afin de partir sur une relation de confiance.

Ces conditions peuvent être amenées à évoluer, je vous invite donc à les consulter régulièrement.

Chacune des clauses de ces conditions est indépendante des autres.

Atelier Julie VAILLE, ci-après dénommé 'prestataire', est une entreprise proposant aux clients des conseils en agencement, en aménagement, en décoration d'intérieur et les accompagne dans la formalisation de leur projet d'une ou plusieurs pièces de leur habitation.

Sera désigné ci-après 'client', toute personne qui sollicite le prestataire pour les services proposés.

Les conditions générales de vente, ci-après dénommées 'CGV', régissent et s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des relations entre le prestataire et le client. Dans le cadre des présentes CGV, le terme 'service' fait référence au(x) service(s) proposé par le prestataire. En conséquence, toute personne sollicitant les services proposés par Atelier Julie VAILLE emporte l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente dont le client reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis. Le client préalablement à la signature du devis, déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.

Atelier Julie Vaille se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

La commande ne sera prise en compte que lorsque vous aurez accepté ces conditions générales de vente. Tout Client d'Atelier Julie VAILLE reconnaît avoir pris connaissance de ce document avant d'avoir signé un devis avec la mention « bon pour accord », et avoir la capacité de contracter avec Atelier Julie Vaille. Toute signature d'un devis vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

● ARTICLE 1 : SERVICES

Les services proposés par le prestataire sont dans le domaine de la décoration d'intérieur. Ils ont pour but de répondre à un besoin de conseils en décoration d'intérieur et d'accompagnement dans un projet d'agencement d'intérieurs. Le prestataire propose des visites ou appels conseils, des planches tendances, des planches mobiliers, de la conception/modélisation 3D ou des listes d'achat. Cette liste n'est pas exhaustive et si nécessaire, le prestataire se réserve le droit de modifier le contenu des services, afin de répondre au mieux aux besoins, ou demandes, du client.

Les prestations de l'entreprise Atelier Julie VAILLE sont par nature des prestations de conseil et d'assistance. Ces prestations peuvent comprendre, selon le besoin du client : réalisation de plans 2D, 3D, perspectives, la proposition d'aménagement, de concepts, de matériaux, de couleurs, de mobiliers, sous forme de planche tendance, mobilier et liste shopping. Les réponses apportées ont seulement pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation au bureau d'étude.

Une fois la prestation terminée, le dossier est remis au client, celui-ci ne pourra pas opposer au prestataire des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement complet du travail remis ou le remboursement des prestations pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation du prestataire, des ajustements pourront être apportés à ces documents.

Le prestataire s'interdit d'exécuter des travaux qui ne relèveraient pas de son activité de conseil et d'assistance en décoration d'intérieur. Cependant, le prestataire, à la demande du client, pourra recommander des professionnels extérieurs et qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment.

● ARTICLE 2 : CAHIER DES CHARGES

Pour confirmer le début de projet, le prestataire enverra un devis soumis à la validation du client. Pour que le projet débute, le devis devra expressément être validé par le client, avant le démarrage du projet.

Tout devis non signé a une durée de validité d'un mois à compter de la date d'envoi.

Toute signature du devis vaut acceptation du contrat et des conditions générales de vente et fait office de commande. Une fois validé, le client comprend que cela vaut l'émission d'une ou de plusieurs factures, qui l'engagent à régler la prestation.

Toute information, modification ou demande importante doivent être effectuées par mail.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

● ARTICLE 3 : LIVRAISON

Le délai de livraison du projet n'est pas défini à l'avance, car elle dépend de l'accompagnement demandé, de la prestation choisie et de la disponibilité du planning. Ce délai tient compte des besoins du prestataire pour mener à bien le projet et doit être respecté par le client. La prestation se termine lorsque tous les éléments du devis ont été livrés. Si la prestation est amenée à continuer après la livraison des éléments initialement prévus, elle fera l'objet d'un nouveau devis soumis à validation.

Le projet est livré par courriel ou via un espace partagé.

Le prestataire reste à disposition pendant la prestation par téléphone ainsi qu'après la prestation pour toute question relative à celle-ci. Les échanges téléphoniques nécessaires au bon déroulé de la prestation sont considérés comme un accompagnement gratuit. Ils devront être fixés au moins 24 h avant la date souhaitée.

● ARTICLE 4 : POLITIQUE TARIFAIRE

Le premier rendez-vous téléphonique est toujours offert, il permet de déterminer la prestation la plus adaptée aux besoins et demandes du client.

Les tarifs sont étudiés selon les prestations, et un devis est réalisé pour chaque demande. La réalisation du devis est gratuite. Les prix pratiqués par le prestataire sont indiqués sur ses devis en euros hors taxes. Dans le cadre d'une entreprise individuelle, la TVA est non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts.

Les déplacements de 30 km depuis Le Cheylas (38570) situé en Isère sont inclus dans le devis. Au-delà, les frais de déplacement, 1,00 € par kilomètre supplémentaire, seront facturés en sus.

Pour la formule 'Valorisation', le règlement se fait toujours lors de la validation du devis.

Dans tous les autres cas, un montant de 30% sera demandé avant toute exécution du projet au titre d'acompte non-remboursable.

Le dossier de rendu final sera envoyé en même temps que la facture du solde de 70% pour les petites prestations, telles que la prestation 'Projection' ou 'Accompagnement', dans le cas d'une proposition unique.

Pour la prestation 'Accompagnement' avec plusieurs propositions, un second acompte de 30% sera demandé à la moitié de l'avancement du projet et le solde, soit les 40% restants, avec le rendu final.

Les moyens de paiement acceptés sont les virements bancaires. Les coordonnées bancaires du prestataire seront communiquées au Client une fois son devis validé lors de l'émission de la facture. Le traitement du projet se fera une fois que la banque a porté le règlement au crédit du compte du prestataire.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les impayés entraînent immédiatement la suspension de la prestation. En cas de défaut de paiement, le Client sera mis en contentieux et tous les frais de récupération des sommes dues seront à sa charge. Il sera perçu également, pour frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 euros. Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires. En outre, le prestataire se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci prononce l'exécution forcée du paiement, sous astreinte par jour de retard.

● ARTICLE 5 : CARTE PRÉSENT (CARTE CADEAU)

Le montant crédité sur la carte est libre. La commande d'une 'Carte Présent' peut s'effectuer seul ou à plusieurs, cependant le règlement doit être complet et en une fois. Elle est valable sur l'ensemble des prestations proposées. Elle donne droit à un crédit d'achat, c'est-à-dire que le montant sera déduit du nouveau devis établi par le détenteur de la carte dans le cadre de son projet. Celle-ci peut être utilisée en une seule fois, le solde restant ne sera pas remboursé. Elle est nominative, ni échangeable ni remboursable. Elle est valable 1 an (12 mois) à compter de sa date d'achat. Chaque carte est numérotée par une succession de lettres et nombres propres et uniques.

● ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour apporter satisfaction à son client, conformément au devis établi, et en lui faisant part régulièrement de l'avancée de ses réalisations.

Le client s'engage à dialoguer sur ses attentes et à fournir les documents demandés afin d'orienter au mieux le prestataire dans la réalisation du projet. Le client s'engage à verser la somme due.

Le prestataire ne sera, en aucun cas, responsable des dommages causés par une éventuelle inexécution par le client de ses obligations ou par les artisans ou tout autre personne intervenant sur le chantier.

Tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable à un tiers ne saurait en aucun cas être reproché au prestataire et engager sa responsabilité. Le prestataire n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. En aucun cas, le prestataire n'agit comme architecte ou bureau d'étude. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au client dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les entreprises tierces concernés (garantie décennale, garantie de conformité, vice caché, etc.). En cas de litige, le client ne pourra se retourner que vers l'entreprise tierce incriminée. Le prestataire recommande à ses clients de souscrire sur les travaux éligibles à une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d'un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas d'inexécution totale ou partielle du contrat conclu par le client avec l'entreprise extérieure.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un client avec une entreprise tierce, le client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et le prestataire n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant du prestataire. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par Atelier Julie VAILLE.

Lorsque le prestataire fournit des plans d'implantation non cotés ou semi-cotés au client, ils n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif. Le client doit s'assurer que l'entreprise tierce reprendra le plan et validera les côtes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les côtes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DUT de sa profession. L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par le prestataire ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux divers, plomberie, électricité, fluides divers, etc.) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.

En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée dans l'hypothèse où l'entreprise tierce se serait appuyée exclusivement sur les plans établis par le prestataire sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans.

Le prestataire Atelier Julie Vaille n'encourt aucune responsabilité :

- Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le client, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par la Décoratrice d'intérieur,
- Pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par le prestataire et réalisées directement ou indirectement par le client.

Le prestataire, en tant que designer d'espaces et décorateur d'intérieur, est là pour accompagner son client dans la réflexion de son projet d'aménagement et de décoration. Le prestataire est présenté en tant que conseiller et non en tant que Maître d'Ouvrage ni en tant que Maître d'Œuvre. Les matériaux, mobilier, matières et couleurs présentés dans les documents remis sont à titre indicatif, ce sont des inspirations pour que le client puisse faire ses propres choix. De même pour les visuels 3D et plans réalisés, ce ne sont pas des plans d'exécution.

Par ailleurs, le prestataire ne garantit en aucun cas que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le client est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin et/ou en achetant des échantillons A4. En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée dans l'hypothèse où la teinte retenue ne correspondrait pas exactement au résultat après impression ou visualisation écran.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

● ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE

Les délais d'exécution de la prestation convenus seront respectés sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, les événements indépendants de la volonté des parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir, et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance rend totalement impossible l'exécution des obligations. Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits déchargeant le prestataire de son obligation de réaliser la prestation convenue dans les délais initialement prévus : les grèves de la totalité ou d'une partie de ses partenaires habituels, la maladie, l'incendie, l'inondation, la guerre, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les épidémies, les barrières de dégel, les barrages routiers, grève, arrêt des réseaux de télécommunication ou rupture d'approvisionnement EDF-GDF. Dans de telles circonstances, le prestataire préviendra le client par écrit, notamment par courrier électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements, le contrat liant le prestataire et le client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de trente (30) jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat liant le prestataire et son client pourra être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.

● ARTICLE 8 : CONTENTIEUX

En cas de différend entre le prestataire et un de ses clients, ce dernier doit lui adresser une réclamation par écrit. Le prestataire dispose de deux semaines pour effectuer un retour par écrit. Si aucune solution proposée ne convient au client, les parties s'efforceront de trouver une issue favorable, à l'amiable, avant toute procédure judiciaire.

En cas de litige, les parties privilégieront la voie de l'amiable, avant toute procédure judiciaire. La clientèle non-professionnelle peut saisir gratuitement le centre de médiation compétent pour traiter les litiges : CM2C, 14 rue Saint Jean 75017 Paris, 01 89 47 00 14, cm2c@cm2c.net, cm2c.net.

Le contrat conclu entre les parties est régi par le droit français et tout litige entre les parties relève de la compétence du Tribunal de commerce.

Dans le cas où le Client se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par le prestataire sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans, la responsabilité du prestataire est exclue.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

● ARTICLE 9 : ASSURANCE

Le prestataire indique être à jour de ses obligations d'assurance professionnelle et peut fournir une attestation de couverture au client, sur demande.

● ARTICLE 10 : DROIT DE RÉTRACTATION

Pour bénéficier immédiatement des services proposés, le client renonce expressément à l'exercice de son droit de rétractation, prévu par le Code de la Consommation, article L221-28. En application de ces dispositions législatives, le client ne pourra pas bénéficier du délai de rétractation de 14 jours s'il souhaite commencer la prestation dès la réservation.

Le client reconnaît, en acceptant ces présentes conditions générales de vente, que la renonciation expresse est la seule condition pour pouvoir bénéficier des services proposés par le prestataire de services, avant l'expiration du délai légal de rétractation de 14 jours, lors des accords conclus à distance.

● ARTICLE 11 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le prestataire Atelier Julie Vaille conserve la propriété pleine et entière du concept créatif et de l'image du projet réalisé. De ce fait, le client devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux et lui en demander l'autorisation. Le client s'interdit toute reproduction, revente partielle ou totale des documents transmis dans le cadre du projet.

Le client autorise le prestataire via l'acceptation de ces CGV, l'utilisation des croquis, planches, ou tout autres documents du projet, ainsi que la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation à des fins promotionnelles. Le prestataire pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir. Le prestataire s'engage à respecter l'anonymat du client. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par Atelier Julie Vaille et non contractuelles.

Afin d'améliorer les services proposés, le prestataire peut demander un retour aux clients sous forme de questionnaire ou avis à des fins professionnelles.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

● ARTICLE 12 : CERTIFICAT DE RÉALISATION

Ceci d'adresse uniquement aux professionnels avec locaux recevant du public (ex : bureaux, restaurants, locations saisonnière, salons, etc.). Il vous sera demandé d'exposer au public une affiche précisant que la décoration a été réalisée par le prestataire Atelier Julie Vaille. Celle-ci est au format A5, dans un cadre adapté.

● ARTICLE 13 : PROTECTION DE DONNÉS

Les informations demandées par le prestataire lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au client, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant. Ils pourront néanmoins être transmis à toute autorité compétente pour le règlement de litiges entre le prestataire et l'un de ses clients.

● ACCEPTATION

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de l'intégralité des conditions générales de vente

Fait à, le

Prénom, Nom

Mention 'bon pour accord'

Signature

